

ÉCHELLE SPÉCIALISÉE D'ÉVALUATION DU RISQUE DE VIOLENCE

Question : Les échelles d'évaluation du risque conçues tout spécialement pour mesurer le risque de récidive avec violence sont-elles plus justes que les échelles d'évaluation du risque de récidive générale?

Contexte : Au cours des vingt dernières années, on a assisté à une prolifération d'échelles actuarielles objectives d'évaluation du risque de récidive générale. Ces échelles sont d'une utilisation assez facile et elles servent à déterminer le classement des délinquants selon divers niveaux de risque. Habituellement, plus l'instrument donne une note élevée, plus la probabilité de récidive est également élevée. Bien que ces échelles soient plutôt fiables pour prévoir le risque de récidive générale (comme le vol ou le trafic de drogue), on s'interroge sur leur validité pour prévoir de façon appropriée le risque de récidive *avec violence*. Les chercheurs ont donc élaboré des instruments d'évaluation pour prévoir le risque de récidive avec violence.

Méthode : Plus de 400 probationnaires du Manitoba (246 hommes et

198 femmes) qui avaient été condamnés pour une infraction violente ont fait l'objet d'une évaluation au moyen d'une échelle générale d'évaluation du risque de récidive et d'une échelle spécialisée d'évaluation du risque de « voies de fait ». Ces délinquants ont ensuite fait l'objet d'un suivi de deux ans; on a par la suite procédé à un examen des dossiers judiciaires tenus par la Gendarmerie royale du Canada pour déterminer si une nouvelle infraction avait été commise. Le genre de condamnation (pour une infraction avec violence ou sans violence) a également été consigné.

Réponse : À l'intérieur de la période de deux ans, quelque 45 p. 100 des délinquants compris dans l'échantillon avaient été condamnés pour une nouvelle infraction (avec violence ou sans violence) et 24 p. 100 des délinquants du groupe avaient été condamnés pour une nouvelle infraction avec violence. Les hommes avaient récidivé avec violence dans une proportion équivalant au double de celle des femmes (33 p. 100 comparativement à 14 p. 100). Les deux échelles

d'évaluation du risque de récidive, l'échelle générale et l'échelle d'évaluation du risque de « voies de fait », avaient permis d'établir un risque de récidive avec violence. Avec le coefficient de corrélation Pearson, une mesure statistique d'association, l'instrument général d'évaluation avait donné une corrélation de .30 pour la récidive avec violence et l'échelle d'évaluation du risque de « voies de fait » avait donné la même corrélation. En outre, les deux instruments avaient donné des prévisions aussi valables pour les femmes que pour les hommes.

Un certain nombre de modifications ont été apportées à l'échelle d'évaluation du risque de « voies de fait » pour que celle-ci permette de mieux prévoir la récidive avec violence. Pour une série d'analyses, on n'a utilisé que les meilleurs éléments de l'échelle spécialisée et, pour une autre série, on a utilisé les meilleurs éléments de l'échelle spécialisée que l'on a intégrés à l'instrument général d'évaluation dans le but d'obtenir une échelle d'évaluation du risque améliorée. Or, les modifications apportées n'ont pas permis d'améliorer la qualité de la prévision de la récidive avec violence.

Cette étude montre que l'échelle générale et l'échelle spécialisée utilisées au Manitoba ont permis de prévoir la récidive avec violence avec une égale précision. Bien qu'on n'ait observé aucune différence dans la valeur prédictive entre les deux échelles utilisées sur ce territoire, on reconnaît qu'une échelle différente d'évaluation du risque de récidive avec violence aurait pu donner un résultat différent.

Répercussions sur la politique

1. Les préoccupations sur la nécessité de disposer d'instruments spécialisés d'évaluation de la récidive avec violence sont peut-être exagérées. Il existe des situations pour lesquelles les échelles générales d'évaluation du risque peuvent donner d'aussi bons résultats qu'une échelle spécialisée. Il serait alors inutile de former le personnel sur l'utilisation d'une échelle de risque de récidive avec violence.
2. La conclusion voulant que les deux échelles d'évaluation du risque ont donné des résultats aussi fiables pour les femmes que pour les hommes laisse croire que les facteurs de risque sont semblables pour les hommes et pour les femmes. En conséquence, les connaissances acquises sur les facteurs de risque présents chez les hommes, sur lesquels portent la plupart des travaux de recherche effectués dans ce domaine en raison du nombre d'individus concernés, peuvent être appliquées aux femmes.
3. D'autres travaux de recherche sur les échelles d'évaluation du risque de récidive générale ou de récidive avec violence doivent être effectués pour déterminer dans quelle mesure ces conclusions sont d'application générale. Les résultats de cette étude ne seront peut-être pas pertinents pour toutes les échelles d'évaluation du risque de récidive avec violence ou pour toutes les formes de récidive avec violence (comme la récidive sexuelle).

Source : Bourgon, G., & Bonta, J.
Évaluation du risque que présentent les agresseurs en général et les partenaires violents. (Rapport pour spécialistes 2004-04). Ottawa : Sécurité publique et Protection civile Canada).

Pour plus de renseignements :
<p>James Bonta, Ph.D. Recherche correctionnelle Sécurité publique et Protection civile Canada 340, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P8 Tél. : (613) 991-2831 Fax : (613) 990-8295 Courriel : Jim.Bonta@psepc-sppcc.gc.ca</p>

Également disponible sur le site Internet de
Sécurité publique et Protection civile Canada :

www.psepc-sppcc.gc.ca